

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU
21 NOVEMBRE 2025 A 17 HEURES – CHAMPERY – SALLE DU PALLADIUM

Présidence : M. Enrique Caballero

L'assemblée est ouverte à 17h05. Le président souhaite la bienvenue à l'ensemble des actionnaires. Il constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée par insertion sur la feuille officielle et par courrier informatique et invitation écrite aux actionnaires.

Il n'y a pas de commentaire à l'égard de l'ordre du jour.

1. CONTRÔLE DES PRESENCES

La société a un capital-actions de CHF 6'375'000.00 divisé en 1'275'000 actions. Selon le contrôle effectué, sont enregistrées 912'459 actions, soit une participation de 70.62% ce qui permet de délibérer valablement. La majorité absolue étant fixée à 456'230.

Sont excusés ou représentés, Mesdames et Messieurs :

M.Bruce Debell	M. Jonathan Lister	M. Phillippe Nantermod
La commune de Monthey	Elmeca SA	Mme Anne Bovet
Ski Club Villeneuve	Téléphérique de Morzine	Commune de Villeneuve
Ste ProMorgins	Mme Françoise Métrailler	Commune de Collombey-Muraz
Commune de Vionnaz	M. Didier Bons	Mme Marie-Rose Trombert et M. Eric Jean-Maret
M. Marcel Ries	Mme Claudine Barindelli	M. Richard Anthony
Mme Laurence Baud	Mme Anne-Sophie Avanthay	M. Pierre-Marie Fornage
M. Christian Hagin	M. François Gabella	M. Andrew Cook
M. Pierre-Marie Schlinegger	Avanthay SA	M. Heinz Frey
M. Claude Zwicky	SAEM Sport et Tourisme	Mme Cynthia Défago
Mme Chantal Vuadens	M. Ryvier Charmey	Téléverbier SA
MDK Immobilier SA	M. Jean-Rodolphe Chioléro	M. Raymond Monnay
M. Alain Deladoey	M. André Rey-Bellet	M. Yves Delaunay
Mme Catherine Devos		

2. NOMINATION DES SCRUTATEURS

Sont désignés scrutatrice et scrutateur Mme Rolande Granger et M. Dominique Berthoud.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 novembre 2024

Avec la convocation de l'assemblée, chaque actionnaire a reçu l'information de la disponibilité du procès-verbal sur le site Internet de la société, avec en plus la précision que le secrétariat se tenait à disposition en cas de difficulté.

Il n'y a pas de commentaire sur la rédaction ni sur le mode d'approbation du document. Par ailleurs, aucun actionnaire n'en demande la lecture.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

4. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION

Mot du président

Le président, M. Enrique Caballero, communique que c'est avec beaucoup d'enthousiasme qu'il constate que la société Portes du Soleil Suisse SA a réalisé, au cours de ce dernier exercice comptable, plusieurs meilleures performances historiques sur ses principaux indicateurs financiers. En effet, si le chiffre d'affaires a dépassé pour la première fois les 25 millions de francs, c'est surtout l'importance de l'EBITDA qui le réjouit particulièrement, puisqu'avec 8,7 millions de francs, il est le reflet d'une parfaite maîtrise des charges d'exploitation.

« Ce résultat, s'il est évidemment dû à certains choix stratégiques pertinents, est surtout le fruit de l'engagement remarquable de la direction et des équipes opérationnelles, tant sur le terrain que derrière les bureaux de la société, comme au service direct de ses hôtes ! Leur dévouement et leur professionnalisme ont été déterminants pour atteindre ces résultats. Et si les coûts sont maîtrisés, ce n'est certainement pas au détriment de notre clientèle ni de la qualité de nos prestations, puisque nos préventes ne cessent d'augmenter, avec des taux de fidélisation de plus de 95% de reconduction des forfaits saisons en vente privée et plus de 800 nouveaux clients saisons dans la vente flash ! Certes, il est important de noter que notre performance exceptionnelle a été favorisée par une météo très ensoleillée, entremêlée d'épisodes neigeux et de nuits froides, aux moments clés de la saison.

Cependant, si l'analyse stratégique approfondie entamée après notre fusion continue à porter ses fruits, puisque les investissements que nous avons consentis répondent parfaitement aux hypothèses que nous avons formulées, il est indispensable que nous maintenions le cap de notre feuille de route. Nous devons achever la sécurisation de notre domaine en matière d'infrastructures d'enneigement mécanique et poursuivre notre restructuration. Cette dernière s'effectue par le démantèlement d'installations redondantes et/ou vieillissantes d'une part et par la réalisation de nouvelles remontées mécaniques rapides, confortables, autonomes, rentables en termes de répartition et exploitables en format 4 saisons pour répondre aux défis climatiques ! Aussi, si les liquidités dégagées lors de ces deux derniers exercices comptables sont réjouissantes, ce rythme ne sera toutefois pas suffisant pour réaliser l'ensemble de l'œuvre dans les ambitieux délais que nous nous sommes fixés. C'est pourquoi, outre la consolidation permanente de ses raisonnements stratégiques, le Conseil d'administration s'efforce parallèlement à imaginer, explorer et négocier des alternatives de financement qui peuvent aboutir à des coopérations ou des partenariats de grande envergure. Mais quelles que soient les formules envisagées, elles ne visent qu'un seul et même objectif : réaliser l'intégralité de la stratégie dans les délais fixés afin d'assurer sur le long terme la pérennité de l'économie touristique de notre région, en totale adéquation avec tous les signataires de la Vision 2050 de Région Dents du Midi SA. »

Par le détail et par projection, le Président fait part de l'évolution des passages et des ventes en fonction de l'incidence des réalisations principales que sont la retenue collinaire du Chaudron et la télécabine de Morgins.

Au nom du Conseil d'administration, il adresse aux actionnaires des remerciements face à la confiance témoignée et aux collaboratrices et collaborateurs toute la gratitude pour leur engagement quotidien au sein de Portes du Soleil Suisse SA.

Pour sa part, le directeur de la société M. Pascal Bergero présente :

- Les chiffres de l'été 2024. En relevant que les passages sont en baisse mais les recettes sont en augmentation de par les modifications intervenues dans le cadre des rémunérations du Multi-Pass.
- Les chiffres de référence de fréquentation de l'hiver 2024/2025 dépassent la moyenne des 5 dernières années. Il annonce également que pour 2025/2026, dans le cadre des préventes à ce jour, ces montants de référence sont déjà dépassés.
- Les investissements 2025, principalement : la réfection électrique Mossettes – la rénovation et le renforcement des trois ponts du Grand-Paradis.
- Au niveau de l'organigramme il relève l'arrivée de M. Bruno Fracheboud en tant que directeur administratif et financier. Celui-ci se présente tant sur le plan privé que professionnel. En tant qu'expert-comptable il fait part du plaisir qu'il a de rejoindre la société.

5. COMPTES DE L'EXERCICE 2024/2025

L'administrateur M. Thierry Cornut présente les comptes de l'exercice, plus particulièrement les éléments qui ne ressortent pas du rapport de gestion. De sa présentation il ressort :

COMPTE DE RÉSULTAT 2024-2025

RECETTES

Globalement celles-ci sont en hausse de 2,5 millions soit 11 % de plus que l'exercice précédent.

Recettes d'été

A relever que celles-ci sont **encore** marginales puisque de l'ordre de presque 3 % de notre chiffre d'affaires. Celles-ci avaient été impactées par la construction de notre nouvelle télécabine de la Foilleuse qui n'avait pas permis de recevoir nos clients en été 2023. Par rapport à l'exercice précédent elles **augmentent pour l'exercice sous revue de CHF 456'000.- à CHF 707'000.- soit une augmentation de CHF 250'000.-.**

Ce chiffre est supérieur par rapport au 150'000.- à CHF 200'000.- budgété annoncés lors de l'AG de 2024.

Pour les recettes des transports d'hiver,

Des conditions presque optimales et une demande soutenue ont permis de réaliser d'excellentes ventes. A titre informatif les préventes en cours sur le prochain exercice sont également favorables.

A relever que grâce à toutes nos équipes qui se sont pleinement investies, à une météo favorable dès décembre et notamment à notre nouvelle installation de la Foilleuse qui a prouvé le bienfondé de ce choix pour l'attractivité de tout le domaine, celles-ci ont atteint presque **CHF 26 millions, soit une hausse de 11 % pour CHF 2,5 millions.**

Pour les autres rubriques des recettes pas de commentaire particulier à l'exception des produits ski-bus, car la commune de Troistorrents a repris le contrat avec les TPC et nous facture notre part pour la navette de Morgins. Jusqu'en 2024, PDS -ch gérait la relation avec les TPC et refacturait la participation de la commune (produit ski-bus). Si l'on prend les rubriques recettes et charges ski-bus l'impact est nul.

Charges pour le personnel

Les charges de personnel de 8,6 millions sont bien maîtrisées, toujours stables conformément à notre stratégie de valorisation des ressources.

Charges d'exploitation

Celles-ci, **hors événements extraordinaires** demeurent maîtrisées et dûment contrôlées. Globalement elles augmentent de 429'000.- soit une hausse de 5,4%.

Pour le poste entretien l'enveloppe annuelle globale reste dans la fourchette de 2 à 2,5 millions. A relever que la moitié de la hausse des charges d'exploitation est due à des frais pour l'entretien des bâtiments et des véhicules.

Le poste énergie concerne l'autre moitié de la hausse des charges d'exploitation. L'impact de la hausse du tarif électrique était encore à son maximum sur cet exercice et la consommation a été soutenue vu les périodes d'ouverture favorable. Comme déjà mentionné lors de notre assemblée précédente, la réduction de tarif signée nous permettra de réduire substantiellement notre prochaine facture dès 2026.

Pour les autres rubriques des charges pas de commentaire particulier.

Globalement la somme des charges opérationnelles de CHF 16,9 mios (+ 1,4 %) est également bien maîtrisée et en phase avec le volume du chiffre d'affaires réalisé. Elles représentent 66 % du CA contre 72 % pour l'exercice précédent.

Finalement, l'EBITDA dégagé s'est élevé à CHF 8,7 millions contre CHF 6,4 millions pour l'exercice précédent. Ce résultat est en adéquation avec notre stratégie de renforcement de nos structures opérationnelles, le développement de nos ventes, ainsi qu'avec les axes prioritaires de restructuration de notre parc d'installations, et bien sûr aussi grâce à une météo favorable pendant les mois essentiels.

Amortissements et corrections de valeurs

Ce bon résultat a permis de faire face à nos engagements et de procéder à des amortissements comptables ordinaires dans la norme et à des amortissements extraordinaires.

Pour information le montant **des amortissements de CHF 6,7 millions (+20% en comparaison avec l'exercice précédent)** a concerné à 70 % les installations (télécabines, télésièges fixes et débrayables) dont notre dernière installation à Morgins et les deux nouveaux tapis. Le solde étant alloué au matériel d'exploitation et d'enneigement.

Déduction faite des amortissements et correctifs, le résultat opérationnel est de CHF 1'878'530.28.

Résultat financier

Intérêts et frais de capitaux

Ce poste se réduit au niveau des coûts de l'argent compte tenu des remboursements contractuels notamment. A relever que les prêts NPR et LERM ne portent pas intérêts mais une commission modeste. Cependant la hausse globale de cette rubrique est due à la comptabilisation de la fluctuation à la baisse de l'Euro de 4,6 % contre le CHF.

Pour les autres rubriques, pas de commentaire particulier à l'exception des impôts qui suivent la progression du résultat.

Pour finir, le résultat de CHF 1'375'101,49 nous permet de consolider nos fonds propres.

BILAN AU 31 mai 2025

ACTIFS

Actifs circulants

Liquidités

Nos liquidités accumulées lors de nos derniers exercices ont permis de faire face aux besoins de fonds propres. Les dernières factures de notre nouvelle installation de Morgins ont été payées sur cet exercice et également celles des tapis de la Foilleuse et de Planachaux.

Débiteurs

Ce poste concerne principalement la répartition des Portes du Soleil et a été encaissée à ce jour. L'augmentation par rapport à 2023-2024 est substantielle

Pour les autres postes des actifs circulants pas d'autre remarque.

Immobilisations corporelles

Installations de remontées mécaniques

Vous constaterez sur le tableau des mouvements des immobilisations avant amortissement l'activation des dernières factures pour l'installation de Morgins de CHF 901'000.--, bien entendu dans le cadre de l'investissement prévu pour un coût final de 20,5 millions.

Hors entretiens et divers deux installations ont été activées à savoir les deux tapis de la Foilleuse et de Planachaux pour respectivement CHF 666'000.-- et CHF 226'000.--.

A noter qu'ils sont entièrement amortis sur l'exercice.

Immeubles et terrains

Les principales activations proviennent de l'acquisition du Chalet La Forêt et de son terrain ainsi que notamment du solde des travaux de la piste des Mossettes qui ont permis de rendre très attractif cette destination. Les retours clients sont très positifs sur cette amélioration.

PASSIF

Capitaux étrangers à court terme

Comme pour l'exercice précédent **le poste créancier** représente la facturation des acomptes pour les investissements en cours ainsi que des charges à payer et se chevauche sur deux exercices. Les factures ont été reçues avant le bouclage et seront payées sur l'exercice suivant.

Dettes financières portant intérêt

Financement trésorerie à court terme pour des investissements dans l'attente de liquidités à recevoir

Dettes financières sans intérêt

Financement à court terme d'acquisition immobilière (solde chalet la Forêt)

Préventes forfait hiver

En augmentation de 23 % par rapport à l'exercice précédent

Capitaux étrangers à long terme

Globalement une réduction substantielle des engagements pour plus de 2 millions qui sont principalement contractuels

Pas de commentaire particulier pour les dettes avec et sans intérêt puisque la charge financière avait été allouée à l'exercice 2023-2024 pour le financement de la nouvelle télécabine de la Foilleuse et de l'amélioration de la piste des Mossettes.

Capitaux propres

Compte tenu des excellents résultats de cet exercice notre substance propre de CHF 16'841'038.- augmente de 28 % à 30 % par rapport au total du bilan.

Comme déjà mentionné précédemment le résultat de l'exercice de CHF 1'375'101,49 nous permet de renforcer nos fonds propres.

Comme l'imposent les principes comptables, les actifs et passifs accusent chacun CHF 55'838'431,28

Pour répondre aux questions de l'assemblée, des précisions sont apportées :

- par M. De Iaco de l'organe fiduciaire Fidag en charge du contrôle des comptes et de l'application des principes comptables. Ces précisions portent sur la comptabilisation d'une survalueur pour les installations de Chalet-Neuf. Il s'agit de la politique d'amortissement convenu par le CA avec l'organe de révision.
- Par la société à l'égard du poste LPP. Les différences entre les exercices comptables sont le résultat d'une nouvelle politique LPP consistant à obtenir un taux plus bas, ce qui favorable au personnel tout en améliorant les prestations, plus particulièrement le « pont » en cas de retraite anticipée.

6. RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

M. Jean-Claude De Iaco de l'organe Fiduciaire FIDAG SA donne lecture du rapport de l'organe de révision et recommande à l'Assemblée des actionnaires d'accepter les comptes 2024/2025.

7. APPROBATION DE LA GESTION DES COMPTES, DIVIDENDE ET DECHARGE A L'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration, par son président, propose à l'assemblée générale :

A) D'approuver la gestion et les comptes de l'exercice 2024/2025.

A main levée, et à l'unanimité des participants, les comptes de l'exercice 2024/2025 sont approuvés.

B) D'accepter le versement d'un dividende de 3%, avec l'affectation du solde du bénéfice aux réserves ou reporté à compte nouveau.

A main levée, à la majorité des actionnaires présents l'octroi d'un dividende de 3% est accepté.

C) Décharge aux membres du Conseil d'administration pour leur gestion.

A l'unanimité des participants, la décharge est donnée au conseil d'administration.

Pour tous ces points, il est précisé que les administrateurs n'ont pas voté leurs propres propositions.

8. NOMINATION STATUTAIRES

a) Renouvellement du conseil d'administration :

- Statutairement les administrateurs sont nommés pour une durée de 3 ans.
Le poste d'administrateur de Messieurs Yannick Buttet et Gaspard Couchepin échoient cette année.

Par acclamation, les actionnaires valident la reconduite de leurs mandats.

Le conseil d'administration s'est abstenu de voter.

b) Nomination de l'organe de révision :

Le Conseil d'administration propose le renouvellement du mandat de la Fiduciaire FIDAG SA, à Martigny en qualité d'organe de révision pour l'exercice 2025/2026.

Cette proposition est approuvée par les participants, sans abstention ni avis contraire.

Le conseil d'administration s'est abstenu de voter.

9. DIVERS

La discussion est ouverte. Sur des interventions des actionnaires des informations sont données sur :

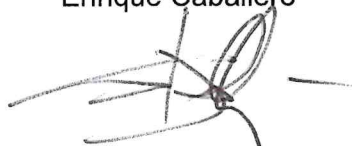
- Les aménagements au sommet de la Foilleuse, avec principalement l'accueil des familles.
- La confirmation que pour le secteur Champoussin-Morgins il est indispensable de réaliser une retenue collinaire pour assurer l'enneigement mécaniques. Pour la société, il s'agit d'un projet prioritaire avec le télésiège de la Pointe de l'Au et la piste Jaune de la Foilleuse. Pour être étudiés dans le détail ces projets doivent impérativement être conforme à la planification de développement qui est en cours de mise au point par les communes.
- L'impact de l'épreuve des championnats du monde de VTT à Champéry par rapport aux remontées mécaniques : si ce bel évènement a un impact certain sur l'image de la région, l'incidence en termes de fréquentation des remontées ouvertes a été minime.
- La mise à disposition du rapport de gestion sur le site Internet de la société, avant l'assemblée générale : le CA en prend et note et s'attachera à le faire pour le futur.
- L'abandon définitif de l'installation de Léchereuse qui, en cas de maintien, aurait nécessité un investissement important. Les passages de cette installation ont été reportés sur Pauvre Conches sans incidence particulièrement remarquée. Cette installation (Pauvre Conches) étant par ailleurs maintenue tant qu'une nouvelle installation ne sera réalisée.
- Le coût de la montée sur les installations du téléphérique de la Croix de Culet et de la Télécabine de Morgins : qu'en est-il d'une réduction ou non en faveur des autochtones, plus particulièrement les promeneurs ?

Sans comparer par le détail le coût d'utilisation de remontées similaires en Suisse alémanique, la société constate que le montant demandé est très raisonnable.

Ces installations ne sont plus partie intégrante du MultiPass. Toutefois RDDM étudie une carte d'hôte avec, semble-t-il aussi des avantages pour les résidents.

Remerciant une nouvelle fois les participants, le directeur de la société et l'ensemble du personnel, le Président Enrique Caballero lève l'assemblée à 18h05.

Le Président :
Enrique Caballero



Le Secrétaire :
Gérard Parvex

